L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 29 NOVEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

Journal quotidien, une année d'avance.......$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance,..........$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront [illegible] une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

POUR BATON-ROUGE, *Port Hudson, Bayou-Sarah, Pointe-Coupée, Tunica, Fort-Adams, et les ports intermédiaires.*—En conséquence d'un changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés, à savoir:

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, pour [illegible] et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

[illegible] CLINTON, capitaine W. Bard, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les [illegible] à 11 heures du matin.

PRIX DU PASSAGE—Au-dessous de Donaldsonville $2
Do do Au-dessus do pour Baton Rouge et Bayou Sara 3

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
27 nov Wm. H. AVERY, 86, Gravier.

ARRANGEMENT D'HIVER.
TROIS VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR BALISE *et tous les lieux intermédiaires*—Le steamer FAME, capitaine J. C. Northup, partira ponctuellement de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M. et de la Balise tous les samedis, à 9 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle-Orléans le mardi soir.

Le steamer WAVE, capitaine A. Tambour, partira de la Nouvelle-Orléans le [illegible], à 10 heures A. M. pour la Pointe à la Hache, et sera de retour en ville le [illegible].

[illegible] peut être assuré que ces deux paquebots feront leurs voyages régulièrement toute la saison. M. Jacques [illegible] les expéditeurs et les amis que rien ne sera négligé de sa part pour rendre ses bateaux dignes de leur encouragement.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
[illegible] JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant le [illegible] à la Balize et partant de la Balize le dimanche [illegible] à 10 heures, arrivera à la Nouvelle-Orléans tous les [illegible].

POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nile-Orléans tous les mercredis à 9 heures du matin pour la [illegible], et sera de retour le jeudi suivant dans [illegible].

[illegible] arrangement, les passagers allant à la Balise arriveront dans la nuit du samedi, au lieu d'y arriver [illegible] comme avant.

Les [illegible] marche de PHELEN, sont supérieurs à ceux de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou
ROBERT MURPHY,
22 nov 62, Vieille Levée

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine John Dourty, fera pendant toute l'année, été comme hiver, le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] à 10 heures du matin, et du Bayou Sara [illegible] à 10 heures du matin. Ce bateau est en [illegible] digne du patronage du public; l'élégance de ses [illegible] avantages à tous les voyageurs [illegible].

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
[illegible] OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR LES OPELOUSAS—(Paquebot régulier de la saison)—Le bateau à vapeur neuf, solide et fin voilier, SULTAN, [illegible] aujourd'hui, ayant une partie de son chargement engagé, il partira sous peu; pour le port susdit et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
[illegible] J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée

POUR NEW-YORK—Ligne de la Louisiane et de la Nouvelle Orléans—La barque [illegible] GENESEE, capitaine Minott, est prête à recevoir [illegible] et partira sous peu. Pour fret ou passage, [illegible] beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
J. E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK (Ligne de l'Union)—Le navire paquebot fin marcheur, AUBURN, capitaine Dodge, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face [illegible], ou à J. W. STANTON & Co.
encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—(Ligne de l'Union)—Le navire paquebot régulier UNION, capitaine Rattoone, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord [illegible] ou à
J. W. STANTON & Co.
Encoig. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Cette semaine—La barque JOHN BROWER, capt. Cotter, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira comme [illegible]. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à [illegible] ou à
FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

POUR BOSTON—La barque [illegible], capitaine South, partira très incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
LEVI H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Ligne de Pearson & Co. Partant après le [illegible]—Le navire ANN, [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé et rendu à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier [illegible], capitaine Creighton, ayant son chargement engagé, partira promptement. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR VERA-CRUZ—Le brick neuf [illegible], capt. Herrera, partira pour le [illegible] 20 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
BERTRAND & SISOS,
Encoignure Royale et Bienville.

POUR LA HAVANE—(Paquebot régulier)—Le [illegible] de première classe T. STREET, commandant B. McConnell, ayant été nouvellement doublé [illegible], partira sous peu, la plus grande partie de son chargement étant engagé et allant à bord. Pour le [illegible] passage, ses aménagements étant de première classe [illegible] à bord, ou à
REYNAUD, CUCULLU & Co.,
34, Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE—Le navire A. [illegible], capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour [illegible] passage, ayant de [illegible], s'adresser à
LEVI H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier [illegible], de première classe, capitaine [illegible] de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX—Le brick NEW [illegible], capt. Donnell, partira sous peu. Pour [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire HOPE, capitaine Soule, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
22 nov 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire DEVONSHIRE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 400 balles ou pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire JAVA, capitaine Berry, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE,
22 nov 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GENERAL PARKHILL, capitaine McKown, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
22 nov 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire BORNHOLM, capitaine Nason, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier METEOR, capitaine Laurence, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
12 nov LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire SUNBEAM, capitaine Winsor, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
11 nov LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire SUFFOLK, capit. T. Crosby, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
10 nov RICKER & PEARSON, 62 Camp.

Le navire à vapeur ALABAMA, pour la Havane. Ce superbe navire sous le commandement du capitaine H. Windle, reprendra ses voyages réguliers entre la Havane et la Nouvelle Orléans, SAMEDI, 6 décembre, à 9 heures du matin.

Ce navire sera au quai au bas de la rue Saint Louis, la veille précédent, prêt à recevoir du fret.

Pour plus amples détails et passage, s'adresser à
MERLE, BEYLLE & Co.,
18 nov 79, rue Tchoupitoulas.

M. SAMUEL ROTHKOPF,
(NATIF DE LYON, EN FRANCE,)
Opérateur de Cors.

A l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de l'extirpation des Cors aux pieds de toute espèce, comme oignons, ou de ceux entre les doigts, ongles incarnés et rentrés dans les chairs, etc., par le moyen d'un elixir préparé par lui-même. L'opération est faite dans l'espace de deux minutes et sans douleur, et permet de remettre sa chaussure et de marcher aussi facilement qu'on n'avait jamais eu de Cors. Les personnes opérées ont la satisfaction de prendre en main la racine de leurs Cors.

M. R. R. demeure rue St. Pierre, No. 54, entre Chartres et Royale.

M. SAMUEL ROTHKOPF se rend au domicile de ceux qui veulent bien le faire appeler.

N. B.—Un grand nombre de certificats des premiers médecins d'Europe peuvent être vus à sa demeure.
18 nov—6m

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN,
Nelle-Orléans, le 26 nov. 1845.

CONFORMEMENT à la 3me section de la charte incorporant cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires aura lieu le lundi 1er décembre prochain, au bureau de la dite Compagnie situé rue Victoire entre Marigny et Champs Elysées, faubourg Marigny, à 5 heures de l'après-midi. Par ordre,
24 nov—7 PHIL. GUESNON, Secrétaire.

COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, &c.

NOUS recevons par les navires Baydee, Louisiana et Lapland, un assortiment complet de Coutellerie, Limes et Quincaillerie, provenant des meilleures fabriques anglaises; également, un bon assortiment de Serrures françaises de toutes dimensions. Voulant écouler promptement ces marchandises et diminuer notre stock, nous les vendrons à des prix très modérés.
LABARRE & JACQUELIN,
16 nov—1m 30, rue de la Vieille Levée.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 29 NOVEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR SÉNATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX.
RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

PREMIER DISTRICT.
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.

SECOND DISTRICT.
J. B. WALTON, HENRY LATHROP

TROISIEME DISTRICT.
T. G. HUNT, W. H. AVERY.
M. HURLEY.

QUATRIEME DISTRICT.
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN.
P. W. FARRAR.

CINQUIEME DISTRICT.
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE.
VICTOR BURTHE.

SIXIEME DISTRICT.
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.

SEPTIEME DISTRICT.
JULES CASSARD, H. BEAUREGARD.

HUITIEME DISTRICT.
OCTAVE LEBLANC.

NEUVIEME DISTRICT.
Wm. C. C. CLAIBORNE.

Comité Central Whig.

Une réunion aura lieu aujourd'hui à six heures P. M., au local du comité.
JAMES P. FRERET, Président.

Comme on devait s'y attendre, la malle a manqué hier. Il serait tout à fait miraculeux que les nouvelles d'Europe ne fussent pas retardées d'au moins vingt-quatre heures.

CONGRES.

Lundi prochain, 1er décembre, s'ouvre la première session du 29e Congrès. Dans l'une et l'autre chambre, les locofocos auront une forte majorité: six au Sénat et plus de cinquante à la Chambre des Représentans. Cette nouvelle session est attendue avec une assez vive anxiété; elle est la première tenue sous la nouvelle administration, et elle fournira au parti dominant plus d'une occasion d'essayer l'application de ses doctrines. Le Congrès sera appelé à agir sur divers sujets d'une grande importance, d'un intérêt vital; les uns concernant nos relations extérieures, les autres touchant à la politique intérieure du pays.

Une question qui a été sérieusement agitée cette année et qui sera probablement présentée de bonne heure à l'examen du Congrès, une question qui ne manquera pas de soulever de longs débats, et qui, après beaucoup de bruit, a grande chance pour n'aboutir à rien de décisif, c'est la question du Tarif de 1842. Malgré le double jeu qu'il a joué durant l'élection présidentielle, M. POLK est personnellement opposé à cet acte; il est du fond du cœur partisan du libre commerce; et maintenant qu'il a atteint le but suprême de son ambition, maintenant qu'il n'a rien à redouter de l'hostilité d'une notable fraction de son propre parti, il pourra bien demander au Congrès la proscription du Tarif et réclamer une réforme radicale, aussi bien qu'une réduction à ce qu'il appelle, d'une façon si vague et si problématique, "l'échelle du revenu." Après cette démonstration que fera la Législature nationale? Ceci est une toute autre affaire. On peut jusqu'à un certain point juger de l'avenir par le passé. Or, au dernier Congrès, les locofocos possédaient à la Chambre une majorité pour le moins aussi considérable que celle de cette année; mais sur la question du Tarif, ils étaient désunis: la division alla jusqu'à la discorde, presque jusqu'à l'hostilité. L'Ouest fit faux bond au parti. New-York discuta, la Pennsylvanie rebella, et la Nouvelle Angleterre tout entière refusa péremptoirement de se soumettre aux partisans du libre commerce. Aussi qu'arriva-t-il? Bien qu'on eut fini par se contenter d'insignifiantes réductions qui n'attaquaient en rien le principe de protection, l'opposition démocratique, se ralliant à la masse des whigs, envoya le Bill réformateur mourir sur le bureau de l'Orateur.

On a dit que le locofocoisme avait évité de mettre le Tarif en jeu l'an dernier, afin de ne pas compliquer l'élection présidentielle d'une question de plus, et par suite aussi de la conviction où il était que le Sénat, qui était alors whig, arrêterait toutes les tentatives que pourrait faire la Chambre pour annuler le bill. Cela peut être; et dans ce cas on pourrait éprouver quelque inquiétude sur le parti que prendra le corps législatif aujourd'hui qu'il est démocratique dans toutes les branches. Pour notre part néanmoins nous avons encore la conviction que le tarif ne sera point modifié d'une façon décisive.

Quant à la question de l'Orégon dont la portée et les conséquences peuvent encore être plus graves que celles du Tarif, le langage tenu par l'organe officiel du gouvernement est assez explicite pour qu'on sache d'avance à quoi s'en tenir sur l'attitude que prendra M. Polk. Il répétera d'abord que notre droit sur l'Orégon est clair et incontestable; puis il recommandera au Congrès de se prononcer pour la cessation de l'occupation conjointe, ou bien il se contentera de rejeter sur le Congrès la responsabilité entière de la marche à suivre en cette affaire. A en juger par le ton de la feuille gouvernementale, les démonstrations extra belliqueuses ne sont plus à l'ordre du jour à la Maison Blanche. Mais que fera le Congrès? Les manifestations démocratiques, soit par la voix de la presse soit par la voie des assemblées populaires, ont été assez vives en ces derniers tems, il faut en convenir; mais on doit supposer que les meneurs du parti locofoco ont assez de sens commun et de prudence pour y regarder à deux fois avant de nous lancer dans toutes les funestes conséquences de la guerre. Ils trouveront sans doute que ce serait payer trop cher la possession immédiate d'un territoire qui ne peut guères nous échapper; malgré leur dévouement à M. Polk, ils ne voudront pas acheter au prix de sacrifices aussi exorbitans la continuation de la popularité présidentielle.

En tout état de cause, si la chambre basse franchissait les bornes du calme, la sagesse et la discrétion, nous comptons avec confiance sur le Sénat pour maintenir le gouvernement dans une ligne de modération et de dignité. Nous comptons principalement sur M. Calhoun et sur les sénateurs du Sud, aussi bien que sur les sénateurs whigs; car nous avons la conviction que, prêts à maintenir à tout prix les intérêts et l'honneur du pays, ils n'ont point la moindre envie de compromettre la paix du monde par des mesures que dicterait l'imprudence ou la passion. Le journal officiel lui-même, qui ne se fait guères faute de fanfaronnades, n'a-t-il pas avoué récemment que l'affaire devait être réglée sans que la paix en souffrit. Ce sera là, la mission du Sénat.

On nous prie d'insérer la communication suivante en réponse aux calculs électoraux du Courrier:

3ME. DISTRICT CONGRESIONEL.

Paroisses	Harmanson (Retours officiels 1845)	Déficit loco.	Cooley	Déficit whigs	Polk (Res. officiels 1844)	Clay
St.-Tammany	159	40	53	116	199	169
Washington	189	41	89	34	230	127
Livingston	166	63	6	94	229	100
Ste.-Hélène	176	46	132	22	222	154
E. Baton-Rouge	289	110	212	113	399	325
E. Feliciana	320	99	225	94	419	329
Iberville	125	110	150	103	235	253
O. Baton-Rouge	55	49	140	69	104	209
O. Féliciana	207	101	184	59	308	243
Pointe-Coupée	153	22	161	13	175	174
Avoyelles	303	61	143	46	364	189
Concordia	41	54	102	86	95	188
Madison	130	68	178	28	198	206
Carroll	181	40	139	51	221	190
Tensas	75	33	89	68	108	157
Catahoula	281	23	133	110	304	243
Franklin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	196	134
	2970	998	[illegible]	1152	3968	[illegible]

Total des votes en 1845, 5208 En 1844 tot. 7368

Majté pour Harmanson 732 maj. Polk 308

Différence EN MOINS entre le nombre des votes donnés à l'élection de 1845 et le nombre des votes donnés à l'élection Présidentielle de 1844.....2150

Le bonhomme Cassandre du Courrier nous prédit, dans son numéro du 26 courant, qu'en janvier prochain il sera déposé dans l'urne électorale du 3me district congressionel (en outre des 5208 voix données le mois dernier) 300 "belles et bonnes voix démocratiques qui se sont abstenues de voter pour Harmanson à cause des " calomnies" déversées sur lui; plus 500 nouvelles voix sous l'empire de la nouvelle Constitution: en tout 6000 voix

Dont pour Johnson, 3,550
Et pour DeBaye, 2,450

Majorité du Courrier pour Johnson, 1,100 !!!!!!

Bravo Cassandre, bravo vieux, voilà une bonne journée de travail, tu dois être fatigué; repose-toi un peu, et quand tu auras repris haleine, fais-nous le plaisir de faire, si tu peux ce petit calcul: qui de 2150 voix données en novembre 1844 retient 300 voix qui se sont abstenues en novembre 1845, combien reste-il....1850 n'est-ce pas!

Eh bien, maintenant dis-nous, (toi qui connais l'avenir tu dois connaître le passé,) que sont devenus ces autres 1850 votans qui avaient voté en novembre 1844, et qui n'ont pas voté en novembre 1845? Pauvres diables, sont-ils tous [illegible] un an? le choléra a-t-il passé par là? ou [illegible] ont tous émigré au Texas; ou peut-être [illegible] ces braves gens sont tous pleins de vie et de [illegible] de leurs foyers domestiques [illegible] se déranger dans la dernière élection, et ne se doutent pas que tu les as rayés d'un trait de plume de la liste des vivants.

Car il n'y a pas à le nier, vieux, tu les as fait disparaître de cette partie de la surface du Globe appelée le 3me district congressionel de la Louisiane. Tu ne comptes plus que 6000 votants dans ce district, dont encore 500 sont des [illegible] qui voteront pour la première fois en janvier [illegible] de la nouvelle Constitution. [illegible] 2850 votans [illegible] Johnson [illegible] ce qui donnera à [illegible].

Nous n'avons pas l'outre-cuidance, ô illustre prophète, de contester ton profond savoir et la justesse de tes prophéties, mais nous venons bien humblement te signaler la petite omission que tu as faite. C'est une bagatelle, il est vrai, qu'un corps de réserve de 2150 vieilles moustaches (sans compter les 500 conscrits) dans une armée de 7358 hommes; mais, enfin, il ne faut pas non plus les oublier tout à fait, car il y a parmi eux (à en juger par les uniformes qu'ils portaient en novembre 1844), 1152 grenadiers de la vieille garde coiffés d'un bonnet à poil de *rat-de-bois*, et 998 voltigeurs avec un coq sur leur guidon. Quand viendra la grande mêlée du 19 janvier prochain, tous ces gaillards là auront un mot à dire à la chose, et il y aura peut être quelques feux de pelotons, quelques carrés en bataille qui changeront un peu la face des affaires à la fin de la journée.

Nous, nous ne blaguons pas, mais....

NOUS VERRONS.

Théâtre d'Orléans.

La Favorite—la Fille de Dominique

A qui apprendrons-nous que la *Favorite* a obtenu mardi et jeudi son succès habituel? Il y a en effet peu d'opéras mieux sentis, mieux compris du public, ce juge que le plus souvent le goût seul fait artiste. Chacun a sa part à prendre dans ces chants empreints de mélancolie et de sensibilité, dans cette plainte harmonieuse qui soupire depuis le début jusqu'à la fin, et qui fait de l'œuvre de Donizetti comme une touchante ballade, comme une élégie délicieuse. Il nous semble reconnaître ce caractère dans toutes les parties de cet admirable ouvrage, jusque dans les situations les plus animées et les plus fortes, comme le chœur du 3me acte, protestation si dédaigneuse, si énergique contre l'acte honteux attribué à Fernand, et la scène où celui-ci brave le roi, avec des larmes dans sa colère. Ici pas de chant qui n'éveille une émotion en même temps qu'une idée; l'harmonie arrive au cœur aussitôt qu'à l'oreille.

Le rôle de la *Favorite* nous a rendu Mlle Calvé avec tout l'ensemble de son talent: sa grâce, son élégance, l'élan qu'elle a déployé à plusieurs reprises, lui ont valu les applaudissemens dont elle a une heureuse habitude. Elle les a partagés avec notre habile ténor, dont le talent aussi brillant que consciencieux a toujours excité une bien juste sympathie. M. Arnaud semble affectionner le rôle de Fernand; mais nous n'osons l'affirmer, car il n'en est peut-être pas un qu'il ne joue de manière à faire naître la même supposition. M. Garry, M. Douvry ont dit les rôles du roi et de Balthazar avec leur succès ordinaire. L'air d'Alphonse au second acte a surtout charmé l'auditoire. Au troisième, le chœur, le quintette qui vient ensuite ont excité des transports justifiés par le soin et la fermeté de l'exécution; en somme, nous serions embarrassés de dire pour qui ont été les honneurs de ces deux représentations qui ont rendu notre scène lyrique à l'empressement des amateurs de bonne musique.

La soirée de jeudi a fini par une de ces pièces dites à tiroir, *la Fille de Dominique*, où Mme Stephen-Courtiot a montré encore une fois cette souplesse de talent qui la rend agréable à tant de titres divers. Es certes ce n'est pas un des rôles qui exigent le moins de vérité que celui où, à la fois, [illegible] une scène de folie où une actrice médiocre ne manquerait pas d'être insupportable; le goût sûr et le tact éprouvé de notre Dejazet en fait quelque chose de charmant.

Voilà une semaine qui a mis le public à même de renouveler connaissance avec la plus grande partie du personnel du théâtre d'Orléans: demain Mlle Maria dans *Elle est Folle*, et Mr Stephen dans les *Premières Armes de Richelieu*, donneront une excellente soirée que l'*Ouverture d'Obéron*, exécutée comme vous le savez, ne saurait gâter. Il y aura foule.

Chronique Locale.

INCENDIE—Hier soir, vers 10 heures, le feu a éclaté à l'ancienne presse à coton de Wood, à l'encoignure des rues Magasin et Lafayette; mais arrêté à temps, il n'y a eu de brulé que 8 à 10 balles de coton.

COUR CRIMINELLE.—Sur motion de l'avocat de district, la poursuite est abandonnée contre T. Canerly, Thomas Lynch et McDonald, accusés d'assaut et batterie.

John Duffy arrêté pour avoir refusé de rendre une chaîne d'or de $20 à son propriétaire, comparaissait hier devant le recorder Baldwin. Comme il s'est montré disposé à la rendre, il a été mis en liberté.

Wm. H. Clay, arrêté comme suspect, a été envoyé en prison pour être ultérieurement examiné.

Jose Maria Martinez a été arrêté hier sous l'accusation d'avoir volé un pot dans le magasin de M. Field, rue Gravier.

Charles Swight, arrêté sous l'accusation d'avoir mis le feu à la maison de Jean Toto, No. 53, rue Condé, comparaissait hier pour être examiné devant le recorder Genois. Aucun témoignage [illegible] contre l'accusé, l'affaire tombe, mais ne pouvant donner caution pour sa bonne conduite, il a été envoyé pour trente jours à la maison de travail.

NOYÉ.—Hier, un négrillon a été trouvé noyé dans un puits dépendant d'une maison de la 3me Municipalité. Cet accident est dû à la négligence. Ce puits n'étant ni entouré ni couvert.

TEXAS.—On lit dans le Planters Banner: "Les affaires sont actives sur le bayou Têche. Nous avons un certain nombre de goëlettes chargeant pour différens ports de l'Atlantique; et pour la première fois, nous avons sur le Têche un *towboat* à vapeur, le C. B. G. Wheiden, de Pattersonville.

Les locofocos des Rapides ne sont pas d'accord entre eux. Leur principal organe, le *Red River Republican* repousse de toute sa force la candidature de M. J. F. Brent pour le Sénat.

"Quant à M. Brent, dit-il, il n'y a guère rien qui puisse nous engager à le soutenir. Nous l'avons fait une fois et c'est assez. Nous l'avons cordialement admis dans nos rangs, lorsqu'il devint RENEGAT en abandonnant le parti et les principes dans lesquels il avait été élevé, et nous avons continué à le soutenir jusqu'à ce que nous ayions vu l'ESCLAVE PERDU imprimée sur son front. Nous ne pensions guère, lorsque nous l'avons admis à travailler pour la cause de la démocratie, qu'il se poserait si vite en maître et dictateur du parti. Tel est le cas cependant. Bien qu'il ne soit des nôtres que depuis quelques années, il domine le parti comme un colosse, pendant que les autres membres, quels que soient leurs titres et leurs services, sont obligés de ramper sous lui. Nous, du moins, ne nous soumettrons pas à cette dictature arrogante...."

Cela promet comme on voit.

Le général Daniel Edwards est le candidat whig pour le Sénat dans les paroisses de St Tammany et Washington.

La Gazette de Baton Rouge dit qu'une expérience consistant à cultiver la canne à sucre sur les terres hautes de Baton Rouge a parfaitement réussi, et qu'on va sans doute se livrer en grand dans ces parages, à la fabrication du sucre.

Flash, accusé du meurtre de Lyons, à Charleston, a été acquitté.

ACADEMIE DES SCIENCES.

Sommaire: Sur les horloges et les télégraphes électriques, par M. A. Bains.—Constitution du lait des carnivores, par M. Dumas.—Sur la densité de vapeur des corps composés, par M. Cahours.

HORLOGES ET TELEGRAPHES ELECTRIQUES.—Dans la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Arago a présenté, au nom de l'auteur, M. Alex. Bains, un mémoire relatif aux horloges, aux télégraphes, ainsi qu'aux locks électriques.

Ce mémoire, les planches qui l'accompagnaient, ainsi que les appareils qui y étaient joints, ont été renvoyés à l'examen d'une commission déjà chargée de rendre compte à l'Académie des résultats scientifiques obtenus dans les expériences tentées sur le télégraphe électrique établi de Paris à Rouen.

Sans préjuger en rien les questions de priorité ou de supériorité qui seront décidées par cette commission, voici, pour l'instant, le résumé de la description donnée par l'auteur, M. Bains, de ses horloges et de son télégraphe électrique.

En 1837, M. Bains eut la pensée que toutes les horloges d'une ville pourraient peut-être être réglées d'une telle manière à l'aide d'un courant électrique, qu'elles marquassent toutes exactement et simultanément la même heure. Quelques années après, en 1841, il pensa qu'en plaçant sous terre des plaques de zinc et de cuivre, on pourrait obtenir des courans électriques suffisans et ayant assez de puissance pour cet objet. Plus tard, il remplaça les plaques de cuivre par du charbon de bois, et les plaques de zinc par les tuyaux de conduite du gaz ou de l'eau, et obtint ainsi une source d'électricité invariable et constante.

Il annonce en même temps que le 5 août 1844, il a établi sa première horloge électrique à Londres, et que depuis cette époque elle n'a pas sensiblement varié. D'autres ont été également établies dans divers quartiers de Londres, et marchent parfaitement.

Nous ne pouvons donner ici la description que donne M. Bains de la construction de ses horloges, et des moyens qu'il emploie pour les faire toutes communiquer et marcher ensemble.

Le télégraphe électrique présenté par M. Alex. Bains à l'Académie est le suivant.

Ce télégraphe est mis en activité au moyen d'un seul fil d'archal (la terre sert de conducteur de retour) suspendu à des poteaux ou enterré, protégé et isolé par une méthode particulière qui consiste à l'entourer d'asphalte.

Lorsqu'il est suspendu à des poteaux, l'isolement s'effectue au moyen d'un fort cylindre en porcelaine ou en verre, ayant à sa partie supérieure une pointe en fer que l'on enfonce au haut d'un poteau sur lequel l'isolateur tourne comme sur un axe. On fait avec le fil d'archal un tour autour du bord saillant de l'isolateur, et on le fait serrer autant que possible par deux ou trois hommes en même temps que d'autres font tourner l'isolateur dans la même direction. On peut aussi le tendre à des degrés voulus, et on obtient ainsi à peu de frais un bon isolement. M. Bains dit avoir contracté avec la compagnie du chemin de fer d'Edimbourg à Glascow un traité pour établir un télégraphe électrique d'après ses procédés sur cette ligne (47 milles anglais). Le télégraphe établi déjà dans une étendue de 7 milles, fonctionne parfaitement. D'après M. A. Bains, l'action de l'instrument est très simple et effectue avec une grande exactitude la transmission des nouvelles, et avec un seul fil d'archal; on voir 15 à 20 signaux par minute. Il en faudrait un second pour en obtenir un plus grand nombre.

Chaque instrument contient un poinçon qui indique les nombres de I à V, et en faisant mouvoir la manivelle de droite à gauche, elle produit l'un et l'autre de ces signaux à volonté. Au moyen d'une table fixée à l'instrument, les mots et les chiffres sont indiqués à l'infini, et toutes combinaisons de sténographie ou d'autres symboles peuvent être représentées.

M. Bains ajoute qu'à chaque des [illegible] est attaché une petite cloche, au moyen de laquelle on attire l'attention de l'opérateur aux stations éloignées. Pour l'usage des chemins de fer, on établit [illegible]

grosse cloche, que l'on met en rapport avec la petite et prête à sonner, dans le cas où la personne chargée du service s'éloignerait. Cela peut s'entendre à une grande distance. Quels que soient le nombre et l'éloignement des stations sur un chemin de fer, on peut toutes les munir d'instruments à signaux, parce que le courant passe par un seul et même chiffre d'archal et répète à chacune les mêmes signaux.

Tel est le résumé de la description donnée par M. A. Bains de son télégraphe électrique. La commission nommée à cet effet par l'Académie, décidera la valeur de ses procédés.

CONSTITUTION DU LAIT DES CARNIVORES.—M. Dumas a communiqué à l'Académie des Sciences, dans la séance du 29 septembre dernier, des expériences d'un grand intérêt, relatives à la constitution du lait chez les animaux carnivores.

On sait que chez les herbivores le lait renferme toujours, quoiqu'en proportions variables, les divers ordres de matières qui font partie de leurs alimens. Ces matières sont tenues en dissolution ou en suspension dans une quantité d'eau également variable. Ce sont: 1o. le caséum qui représente les matières albumineuses; 2o. le beurre qui représente les matières grasses; 3o. le sucre de lait qui représente les matières sucrées; 4o. enfin les sels de diverse nature et les matières extractives qui existent dans la plupart des tissus.

D'après les nouvelles expériences de M. Dumas, dans le lait des carnivores l'un de ces produits disparaît et l'aliment du jeune animal réduit ainsi à renfermer des matières albuminoïdes, grasses et salines, se trouve ramené à la constitution générale de la viande elle-même, tandis que si on ajoute du pain aux alimens de ces mêmes animaux, on parvient, sans aucun doute, à y retrouver le sucre de lait qui avant ne pouvait y être décelé.

Les expériences du savant chimiste n'ont pu être faites que sur des chiennes dont on se procure en général assez facilement le lait.

Il a d'ailleurs essayé, dans plusieurs séries d'expériences, de suivre les variations survenues dans les principes constituans du lait et dans leurs proportions relatives, en opérant sur le lait d'un même animal soumis à des régimes d'alimentation différens, et qui le rapprochaient alternativement du carnivore et de l'herbivore.

Ces expériences, dans l'exposé et les détails desquels nous ne pouvons entrer ici, ont conduit M. Dumas, toutes réserves faites quant à la possibilité de la formation du sucre de lait lorsque les alimens ne contiennent pas de fécule, à quelques conclusions que nous croyons devoir rapporter ici.

"Pour le moment, on peut conclure avec certitude que le lait de chienne peut contenir du sucre de lait identique avec celui des herbivores, quoique toujours en moindre proportion.

"La présence du sucre de lait paraît liée à la présence du pain dans les alimens de l'animal.

"L'alimentation à la viande pure donne un lait dans lequel l'analyse n'a permis jusqu'ici de découvrir le sucre de lait."

Les expériences de M. Dumas sur le colostrum du lait, l'ont conduit également à mettre en évidence l'existence d'une membrane caséeuse autour des globules butyreux.

Sur la densité de vapeur des corps composés par M. Cahours.—Tout le monde sait le parti qu'on a tiré de la détermination de la densité de vapeur des corps simples et composés pour fixer leur équivalent chimique. L'expérience ayant appris que toute molécule composée réduite en vapeur donnait deux ou quatre volumes, on mit cette observation à profit pour fixer l'équivalent des substances neutres volatiles; c'est ainsi qu'on établit l'équivalent de l'alcool, de l'éther, du camphre, de plusieurs huiles essentielles et d'un grand nombre de carbures d'hydrogène.

On avait signalé dans ces derniers temps un autre mode de groupement assez bizarre. Certains corps réduits en vapeur donnaient, par exemple, 3 ou 6 volumes. M. Cahours, dans un mémoire intéressant présenté à l'Académie des sciences, a fait voir que ce mode de division moléculaire était le résultat du hasard, et qu'en prenant la densité de vapeur de corps qui font exception, à une température d'environ 100 degrés supérieure à celle de leur point d'ébullition, on retombait dans le mode de division accoutumé.

Il découle naturellement des recherches de M. Cahours que la densité de vapeur d'un composé, sans décomposition, ne pourra servir à fixer son poids moléculaire qu'autant qu'on aura fait cette détermination à deux températures très différentes. En supposant ainsi aux physiciens l'influence qu'elle peut exercer la température dans ces déterminations, l'auteur a fait disparaître des anomalies que rien ne semblait justifier.

Dr A. BECQUEREL.

MACHINE INFERNALE.—La commune de Chamelet (Rhône) a failli être le théâtre d'un assassinat préparé avec une étrange perversité. Une machine infernale grossièrement exécutée, mais suffisamment combinée, avait été placée à la porte extérieure de la maison de M. Glenard, notaire à Chamelet. Cette porte est à deux battans. La machine devait faire explosion lors de l'ouverture de l'un d'eux et diriger sa charge vers cette ouverture, de manière que la personne qui se présenterait pour ouvrir dût être tuée infailliblement. Les précautions minutieuses prises par l'assassin ont échoué par une circonstance peu à peu imprévue; il avait observé les habitudes du sieur Glenard; il le savait fort matinal et ouvrant toujours sa porte. Un de ces derniers jours, des femmes qui devaient laver la lessive se présentèrent à la porte du sieur Glenard et trouvèrent un morceau de bois, un assemblage de fil de fer, une vieille batterie de cuisine adaptés à cette porte, et paraissent devoir gêner son ouverture; elles [illegible]. La justice informe.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI SOIR, 28 novembre 1845.

COTON.—Arrivé depuis le 25 courant de Louisiane et Mississippi, 16,[illegible] balles. Expédié pour Liverpool 12,097 [illegible] Boston 684 Havre 961 Vera Cruz 125 ensemble 14,002 balles. Ce qui donne un augmentation de stock de 2,036 [illegible] et laisse sur place, y compris le stock débarqué les expéditions, un stock de 105,280 balles.

ETAT DU COTON.

1845, Septembre 1—Stock en main		7,556
Reçu cette semaine	16,[illegible]	
Arrivé antérieurement	261,[illegible]	
		285,390
		292,946
Expédié cette semaine	14,002	
Expédié antérieurement	173,14[illegible]	
		187,[illegible]
Stock en main, ce soir 28 novem.		105,280

En se référant à notre revue, du 25 courant, on verra que le marché paraissait éprouver une tendance à la baisse. Samedi, les affaires prirent de l'importance; il se vendit environ 8,000 balles, aux cotes précédentes. Lundi, la demande était active, mais il n'y avait pas le même empressement à offrir; les ventes n'allèrent qu'à 4,300 balles. Aujourd'hui, les acheteurs étaient bien disposés, mais les détenteurs tenant leurs prix élevés, il ne s'est vendu que 2,100 balles. La plus forte partie de ces opérations s'est faite pour l'Angleterre. On attend avec impatience les nouvelles du steamer parti de Liverpool le 4 novembre courant.

Les ventes de la semaine se sont élevées à 20,850 balles et celles des trois derniers jours à 14,000 balles, que nous notons comme suit: 119 balles @ 7⅛; 21, 7⅞; 30, 6½, 10, 6¾; 280, [illegible] [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inferior	— @ —
Ordinary to good ordinary	6⅛ @ 6½
Middling	6⅝ @ 6⅞
Good Middling	7 @ 7⅛
Middling Fair	7¼ @ 7⅜
Fair	7½ @ 7⅝
Good Fair	7⅞ @ 8⅜
Good and Fine	— @ —

TABAC—Le marché au tabac a été très calme depuis notre dernier rapport. Le fait est qu'il n'y a pas eu de vente digne d'etre mentionnée. Le stock en vente n'offre que peu de lots convenables. Dans cet état de choses, nous répétons nos cotes précédentes, à savoir: Inférieur, 2 @ 2½; ordinaire, 2¾ @ 3¼; fair, 3½ @ 4¼; beau 4½ @ 5¼; choix, 5½ @ 6 cents la livre.

Arrivé depuis le 25 du courant, 13 boucauts, expédié dans le même espace de temps pour Boston, 10 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main		7,673
Arrivé cette semaine	13	
Arrivé antérieurement	7,285	
		7,298
		14,970
Expédié cette semaine	10	
Expédié antérieurement	8,3[illegible]	
		8,3[illegible]
Stock en main, ce soir 28 nov.		6,6[illegible]

SUCRE—Depuis notre rapport de mardi soir, deux affaires importantes ont été traitées dans cet article. Les ventes se sont élevées à 1,[illegible] boucauts, principalement pour les marchés de l'Est. Mercredi et jeudi les prix avaient une tendance vers la baisse, mais aujourd'hui ils sont excessivement fermes, et les détenteurs dans quelques cas, en ont obtenu de meilleurs. Cette amélioration n'est pas cependant assez sensible pour nous autoriser à changer nos cotes, qui sont de 3½ @ 5¾ cents par livre pour les qualités extrêmes. Il n'y a pas eu de vente sur habitation.

SUCRE DE LA HAVANE—Il ne se fait rien dans cet article, les prix sont les mêmes.

MELASSES—Le marché a commencé à fléchir mercredi dernier; cette circonstance a attiré les acheteurs sur le marché et les ventes de ces trois derniers jours se sont élevées à 1,500 barils aux prix de 20 @ 20½ cents par gallon. La plupart de ces achats ont été pour le compte des marchés du Nord, et le reste qui n'est qu'une faible portion, pour les marchés de l'Ouest. Aujourd'hui le marché était plus ferme. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

FARINE—Depuis notre dernière revue, jusqu'à ce matin, le marché aux farines présentait une apparence calme, les acheteurs et les détenteurs n'ayant aucune disposition à opérer avant l'arrivée des nouvelles d'Europe. De cette façon les ventes ne s'élevaient hier au soir qu'à 5,000 barils Ohio, aux prix de $5 75 @ $5 81¼. Ce matin la demande s'est considérablement animée et 3,000 barils ont changé de mains à $6, ce qui établit une hausse positive sur le prix des ventes précédentes. Le marché est extrêmement ferme à ce dernier cours. Il y a eu quelques transactions en farine St. Louis de $6 10 @ $6 30 par baril.

PRODUITS DE L'OUEST—Les affaires sont sans importance, mais les arrivages étant aussi très limités, les prix se maintiennent. Porc, Mess $13 50 @ $13 75; M. O. $12 50 @ $12 75; Prime $12 par baril. Bœuf, Mess $10 50 @ $11; prime $8 75 @ $9 par baril. Saindoux 7½ @ 8¼ cents qualités extrêmes.

GRAINS—Maïs, le marché est très ferme. Les ventes se sont élevées à 4,000 sacs de 60 @ 63 cents par boisseau. Les avoines sont rares. Il n'y a pas de blé sur le marché.

CAFE—La demande est peu active. Le cours est de: Inférieur à courant, de 7 @ 7½ cents, belles qualités [illegible] nouvelle récolte, de 7¾ @ 7⅞ cents la livre.

WHISKEY—La demande a été très active, et les arrivages n'étant pas considérables, les prix ont éprouvé une légère hausse. Les ventes ont atteint dans ces trois jours [illegible]

le chiffre de 1,500 barils, de 22½ @ 23 cents, le courant s'élève [illegible] 24½ cents le gallon. Quelques petits lots ont même été vendus à 25 cents. Ordinaire, de 20 @ 21 cents le gallon.

LE CHANGE sur l'Etranger a de nouveau fléchi depuis notre dernier rapport, et nous cotons actuellement les Sterlings de 6¼ @ 7 pour cent de prime, avec la remarque qu'il s'en offre beaucoup. Les Francs restent à 5f. 25 @ 5 30¼; New-York à 60 jours de 2½ @ 3¼, pour cent d'escompte; chèques à 1 @ 1¼ pour cent d'escompte.

LE FRET—Tant pour l'étranger que pour la côte continue à se maintenir ferme, sur celui de la côte nous avons remarqué une hausse. Voir le tableau ci-après.

FRETS.

COTON	Pour Liverpool	$[illegible]	la livre.
do	Pour Havre	[illegible]	la livre.
do	Pour New-York	[illegible]	par balle.
do	Pour Boston	[illegible]	
TABAC	Pour Cowes, &c.	Point d'embarquement.	
do	Pour Londres, direct	Point d'embarquement.	
do	Pour Hamb. et Brème	Pas de navires.	
do	Pour Liverpool	[illegible]	
do	Pour Havre	$[illegible]	le bct.
do	Pour New-York	$[illegible]	le bct.
do	Pour Boston	$[illegible]	le bct.
do	Pour Philadelphie	$[illegible]	le bct.
SUCRE ET MELASSE	Pour Ports du Nord.		
do	De la côte	$4 50 @ $5	par bct.
do	De la ville	[illegible]	par bct.
BACON	Pour New-York	Point d'embarquement.	
do	Pour Boston	Point d'embarquement.	
PORC	Pour New York	Point d'embarquement.	
do	Pour Boston	Point d'embarquement.	
FARINE	Pour New-York	[illegible]	par baril
do	Pour Boston	[illegible]	par baril
PLOMB	Pour New-York	$3 — @	do
do	Pour Boston	[illegible]	do
CHANVRE	Pour New York	$10 — @ $11	la tn.
do	Pour Boston	$11 — @	la tn.

DATES.

New-York	nov 19	Liverpool	oct 19
Washington	nov 20	Havre	oct 19
Charleston	nov 22	Mexique	oct 19
Texas	nov 24	Havane	oct 19

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Bornholm, Nason, Liverpool L. H Gale
Navire [illegible], Winsor, Liverpool L H Gale
Barque [illegible], Martin, Baltimore Ricks & Ricker
Barque New England, Long, Boston [illegible] Darling & co
Brick [illegible], Hamilton, Charleston Carter & co
Brick Raymond, Watts, Baltimore P Robichaud
Goel Creole, [illegible], Vera Cruz A Cambon
Goel Aspen [illegible], Aransas [illegible]
Goel Lama [illegible]

ARRIVÉS.

Navire Yale, [illegible], du Havre
Navire Selma, Morrison, de New York
Navire Caledonia, [illegible], de New York
Navire Antwerp, Robinson, de Boston
Navire Chancellor, [illegible], de Boston
Goel. le Warren, Wrench, de Boston
Goel Bonney, [illegible], de Cedar Keys.
Goel Aqua Pezedut, de la côte.
Goel Veloce, Baloma, de la côte.
Steamers Clinton, Bard, de Bayou Sara.
St. Mary, Hodger, de Plaquemine.
Le Chateau, Anderson, de St Louis
Des Haes, [illegible], de Mobile.
[illegible], Martin, de la Pointe à la Hache.
Paul Jones, [illegible], de St Mary.
[illegible] Tambour, de la côte.
Ames, Wilson, de Mobile.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE
Britannia, Hewitt	4 nov	1 déc.
Cambria, Judkins	19 nov	16 déc.
Acadia, Harrison	4 déc	1 janv.

Décédé à minuit, VALCOURT PORTIER. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cet après-midi à trois heures. Le convoi partira rue Bourgogne, entre Ste. Anne et Dumaine.

[illegible]

MAIRIE DE LA Nlle ORLEANS,
Le 28 novembre 1845.

Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $6 10 par baril, conformément au tarif les boulangers donneront 33 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 1er décembre prochain.

Les pains de seconde qualité ou de 3 pour 10 cents devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire, 41 1/4 onces
29 nov E. MONTEGUT, Maire

On demande une domestique Française ou Allemande bien entendue au service d'une maison. S'adresser à l'encoignure des rues Camp et Robin. 29 nov—3

LIBRAIRIE DE Vve. HEBERT—140, rue de Chartres.—On vient de recevoir à cette librairie, par le Chateaubriand, du Havre, un assortiment d'ouvrages nouveaux, tels que:

Emile Souvestre, Le Monde tel qu'il est; Eugène Briffault, le Secret de Rome; Gavarni, Œuvres choisies; Raffet, vignettes et portraits pour le Consulat et l'Empire; A. Bouchet, Histoire des Jésuites; Féval, Mystères de l'Inquisition [illegible]

VIN de Haut Brion la Mission, en barriques et en caisses, en débarquement du navire le Vaillant, venant de Bordeaux, et provenant directement du château de ce vignoble, à vendre par A. & Z. CAVELIER.
29 nov—3

A VENDRE par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier,
200 caisses sucre raffiné de Boston,
10,000 sacs à piastres,
50 barriques riz,
300 sacs épices,
1200 caisses thé,
1,300 barillets maquereaux,
29 nov 400 caisses blanc de baleine de N Bedford.

EN débarquement du navire Le Vaillant, et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin rouge Montferrand et Médoc;
1 balle Calecons, jupons et camisoles.
29 nov CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

SUCRE Havane, blanc et jaune, à vendre en magasin, par J M CABALLERO,
29, Vieille Levée

TABAC en feuilles—Quelques balles Vuelta Abajo, à vendre en magasin, par J M CABALLERO,
29, Vieille Levée

CIGARES Havane—Un assortiment choisi, constamment en vente par 29, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Chateaubriand, du Havre:
70 caisses absinthe Suisse véritable, de différentes marques, savoir: Hyacinthe Lecomte, Edouard Pernod, Ju. Renaud, Bertrand fils &c, à vendre par J. M. CUBIEN,
25 nov 25, Condé

COLUS—200 barillets assortis de [illegible], à vendre par LEONARD [illegible] & Co.
[illegible] Vieille Levée

TOILES [illegible] 5, 6, 10 et 12[illegible], à vendre par [illegible], 31 Douane

CHAPEAUX ET HABILLEMENTS.

JE reçois en ce moment des manufactures, un grand assortiment de Chapeaux à la Polka et à la Mazurka, ainsi qu'un bel assortiment d'Habillements faits à la mode, et que je vendrai à très bas prix pour du comptant, au Southern Clothing Emporium, No. 123, rue de la Vieille Levée. JOHN BELLOW 31, 29 nov

AUX HABITANTS ET MARINS.

ON pourra se procurer au magasin du soussigné, tout espèce d'HABILLEMENTS ordinaires et communs; des BOTTES, SOULIERS, [illegible], couvertures et fournitures de lits, à des prix bon marché au comptant. En [illegible] des rues de la [illegible]
[illegible] JOHN BELLOW, [illegible]

A VENDRE par les soussignés, les articles suivants [illegible] du navire Americus, de Bordeaux:
50 barriques vin [illegible] plus grand soin, tels que Lafitte, Cantenac, Talence, de Lambert et Haut Brion [illegible]
[illegible] et Laville 1841.
[illegible] vin de Frontignan supérieur.
[illegible] liqueurs superfines.
[illegible] cerises à l'eau-de-vie.
[illegible] framboises et pêches au jus.
[illegible] prunes en bocaux et en boîtes [illegible]
[illegible] de l'Espagne en 1/2 et 1/4 de boîtes.
[illegible] truffes.
[illegible] en boîtes de petites dimensions [illegible] LOREILHE & Co.
[illegible] Royale et Douane.

A VENDRE en débarquement du navire Sabina, venant de Gênes
100 caisses Macaroni.
100 do Vermicelli, par LOREILHE & Co.
25 nov Encoignure Royale et Douane.

EN débarquement du navire Chateaubriand, venant du Havre, et à vendre par le soussigné:
12 paniers Champagne, marque [illegible].
CHARLES DUFOUR, 11, Conti.

BISCUIT de [illegible]—[illegible] boîtes en débarquement du navire [illegible], à vendre par ROBERTS & HALL,
29 nov 73, Magasin

LIQUEURS—30 barils Eau de vie américaine; 30 do genièvre sucre double, en débarquement du navire Wm Engs, et à vendre par ROBERTS & HALL,
29 nov 73, Magasin

THE FRAIS—60 caisses et boîtes impérial, poudre à canon et Pouchong, en débarquement de la barque Genessee, à vendre par ROBERTS & HALL,
29 nov 73, Magasin

VINS—65 quarts pipes de Marseille, Madère et Porto avec droit au drawback, au débarquement du navire [illegible], à vendre par ROBERTS & HALL,
29 nov 73, Magasin

SALERATUS—15 tierçons, en débarquement du navire Mobile, et à vendre par ROBERTS & HALL,
29 nov 73, Magasin

MAQUEREAUX—[illegible] débarquement du navire Memphis, et à vendre par J. W. STANTON & Co.
29 nov enc. Magasins et Lafayette.

CAFE DE RIO, de la nouvelle récolte, en double sac [illegible] toile; 200 dito dito, en sacs de toile, recouverts en sacs [illegible] en débarquement des navires Memphis et Metamora, à vendre par J. W. STANTON & Co.
Encoignure Magasin et Lafayette.

BON VINS pour dames—En débarquement du Vaillant, de Bordeaux:
30 barriques Vin Rouge St. Estèphe;
15 do Bazancourt, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
17 et 19, St. Louis.

COGNAC—4 demi pipes J. J. Dupuy, de preuve, ayant droit au drawback, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St. Louis.

EAU-DE-VIE supérieure, Vieux Cognac, [illegible] preuve, en débarquement, de la maison Ste. Goblet & Co. [illegible] 1817, marque Castillon, le tout ayant droit au drawback, à vendre par
29 nov E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis

VINS EN CAISSES—400 caisses St. Julien, capsules et étiquettes, ayant droit au drawback, et à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
29 nov 17 et 19, St. Louis.

ABSINTHE SUISSE, de la marque Edouard Pernod fils, de Couvet, ayant droit au drawback, à vendre par
29 nov E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St Louis

SARDINES à l'huile—[illegible] boîtes sardines de la dernière pêche, de la marque A. Canaud, de la Rochelle, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
29 nov 17 et 19, St. Louis.

A VENDRE au débarquement du navire Le Vaillant de Bordeaux:
200 barriques vin rouge de Bazerac, Montferrand, Queyries, St. Emilion, St. Estèphe, Chateau Margaux.
100 demi barriques vin blanc, Graves et Haut Barsac.
[illegible] caisses cerises à l'eau de vie.
31 barriques eau de vie J. J. Dupuy, 4me preuve.
40 caisses vin Bordeaux.
[illegible] Sauternes, Château Margaux.
[illegible] Leoville.
[illegible] Lafitte.
[illegible] Chateau Margaux.
[illegible]
JORDY & BRASIER,
29 nov 50 rue Conti

A VENDRE par le soussigné, rue Conti, No. 8, en débarquement du navire Bazagne, (Bordeaux):
[illegible] vin rouge Montferrand, St. Estèphe, Leoville, et Médoc.
[illegible] vin blanc Haut Sauterne.
[illegible] vin blanc, Graves et Haut Barsac.
[illegible]
[illegible] BOURGEOIS.

A VENDRE
12 barriques Vin rouge.
130 boîtes Sardines à l'huile, par POUGET Fils,
29 nov 147, rue Royale.

A VENDRE au débarquement du navire Bazagne, de Bordeaux:
54 barils Vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac.
POUGET Fils, 147, rue Royale,
29 nov entre St. Louis et Toulouse.

A VENDRE—En débarquement du navire Amerika, de Bordeaux:
46 barils Vin blanc Haut Sauterne, 1842.
25 do do 1835, qualité très supérieure, par POUGET Fils, 147, rue Royale,
29 nov entre St. Louis et Toulouse.

A VENDRE—En débarquement du navire Narragansett, du Havre:
100 caisses Absinthe, de la marque [illegible]
[illegible] Kirsch, [illegible] de Jean Bernard, par POUGET Fils, 147, rue Royale,
29 nov entre St. Louis et Toulouse.

COUVERTURES avariées, bon marché—Les soussignés ont à vendre, à l'encan, un lot de Couvertures blanches, légèrement tachées, qu'il offre à vendre à moitié prix. [illegible] SIMPSON,
29 nov 23, Chartres, [illegible] Douane.

BELLES COUVERTURES DE LAINE POUR PARLOIR, ET MAISONS.

C. M. SIMPSON & Co. ont en magasin un assortiment de belles Couvertures de laine, extra [illegible] au diable 12, 13 et 14 [illegible]; ainsi qu'un assortiment de Grenier fils, et [illegible] blanc, [illegible] Hackman, [illegible]
23, Chartres, [illegible] Douane.

FOND de la Banque de [illegible] à vendre par [illegible] TURPIN, 4, Royale.

AVIS.—Ayant acquis la quantité [illegible] de tabac à priser, de la qualité la plus délectable [illegible] soussignés [illegible] le public et les compagnies de participer aux prix de la concurrence [illegible]
[illegible]
N. B.—Les soussignés, les acheteurs indiquent le nom de [illegible] et la dénomination de la qualité du tabac [illegible]
10 nov—1m [illegible], rue St Louis

SARDINES à l'huile—[illegible] boîtes à demi boîtes sardines à l'huile, de la marque Bien connue, B. Guilloux, en débarquement du navire Narragansett, du Havre, à vendre à des prix réduits, par AUG. MOLIER,
25 nov 20, St. Louis

A VENDRE en débarquement du brick Burdon, de l'Amérique, de Bordeaux:
14 demi-barriques vin blanc de Barsac, par JORDY & BRAZIER,
29 nov 50, rue Conti.

FARINE—211 barils farine, en débarquement du bateau à vapeur John Aull, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
29 nov 79 Tchoupitoulas

CLOUS—432 barillets clous assortis, en débarquement du navire Wm. Engs, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
29 nov 79 Tchoupitoulas

CLOUS ASSORTIS—300 barillets en débarquement du navire Bengal, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
29 nov 79 Tchoupitoulas

VIN rouge en barriques; vin blanc en barils, en débarquement du brick Amerika, de Bordeaux, et à vendre par E. TALAMON,
29 nov 50, rue St. Louis

BOUCHONS à dames jeannes, bouchons longs fins, vin rouge en barriques et 100 caisses vin rouge, en débarquement du navire Bangor, de Bordeaux, et à vendre par
29 nov E. TALAMON, 50 St. Louis

EN débarquement du navire Vaillant venant de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge ordinaire,
[illegible] do do vieux,
A vendre par E. TALAMON,
29 nov 50 rue St Louis

COTON ET LAINAGES pour habillement de nègres—Coton Lowell, Nos. 1, 2 et 3, lainages Lowell, Linseys et Jeans de fantaisie, blanc et en couleur; Linseys à carreaux; demi rayé; gilets à chemises, coutil, etc., etc., à vendre par HARROD, DARLING & Co.
29 nov 49 Commune

HUILE D'OLIVE—de la marque Possel fils, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par
29 nov E. TALAMON, 50, rue St-Louis.

OLIVES vertes—A vendre par E. TALAMON,
29 nov 50 St Louis

BOUTEILLES vides, bouchons de diverses qualités à vendre par E. TALAMON,
29 nov 50, St Louis

SAVON français et eau de fleur d'oranger, à vendre par
29 nov E. TALAMON, 50 St. Louis

ABSINTHE—10 caisses à vendre par E. TALAMON, 50 St.
29 nov

NOIR ANIMAL, de Philadelphie, à vendre par
29 nov B. VALLE, 26, Commune.

NATTES D'ALICANTE—40 balles et 8 pièces, à vendre par B. VALLE, 26, Commune

CIGARES DE LA HAVANE—à vendre par
28 nov B. VALLE, 26, Commune.

AMANDES—Amères, douces et écossées, à vendre par B. VALLE, 26, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et terré à vendre par [illegible] B. VALLE, 26, Commune.

GINGEMBRE de Canton sec et confit, à vendre par
28 nov B. VALLE, 26, Commune.

HUILE D'ARIS—A vendre par
28 nov B. VALLE, 26 Commune

GENIEVRE de Hollande—5 pipes à vendre par
28 nov B. VALLE, 26 Commune

GLACES POUR CHAPEAUX—[illegible] et à vendre par B. VALLE,
28 nov 26, Commune

Architecture, Plans, Arpentage, Bornage Linéaire.

LE soussigné, ingénieur-praticien, ancien dessinateur topographe au Dépôt de la Guerre à Paris, et ancien arpenteur-général à la Martinique, a l'honneur d'informer le public qu'il a transféré son bureau au No. 80, de la rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon. Il se charge de tous les travaux qui concernent le Génie-Civil, et il croit pouvoir se recommander à MM. les notaires, aux entrepreneurs, aux propriétaires, aux architectes, etc., par la belle exécution de ses plans et la modicité de ses prix.

Sur la demande de quelques jeunes gens, il ouvrira un Cours de Dessin Linéaire, où il réunira ceux qui désirent être admis [illegible] acquérir une connaissance [illegible]
Conditions: $6 par mois; trois leçons par semaine.
26 nov—6 [illegible] CORNIER.

EN débarquement du navire Amerika et Vaillant, venant de Bordeaux:
200 barriques vin Bordeaux.
1000 caisses vin Bordeaux,
100,000 capsules à percussion;
30 paniers anisette superfine;
10 caisses liqueurs superfines; 10 do noyau dito;
35 do absynthe Suisse;
10,000 [illegible] pour caisses;
[illegible] boîtes truffes pures;
[illegible] do cèpes à l'huile; 20 do petits pois
27 nov J. F. BERCIER & Co, Vieille Levée 54.

EN débarquement du navire Vaillant, venant de Bordeaux:
26 quarts Eau de vie, 4me preuve, J. J. Dupuy, ayant droit au drawback.
50 caisses Prunes à l'eau de vie; 50 do abricots, do.
10 caisses Poires, do. 100 do cerises, do.
16 caisses Liqueurs de 4 1/4 de bouteilles.
25 caisses Anisette superfine.
100 paniers Guignolet d'Angers.
4 balles Bourre de soie pointue.
200 demi boîtes Sardines à l'huile.
100 demi boîtes et boîtes petits Pois.
500 demi boîtes Cèpes à l'huile.
6 caisses Peinture verte.
27 nov BUDOUYT & TEULADE, 13, Toulouse

EN débarquement du brick Amerika, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
400 barriques Vin rouge, de diverses qualités;
100 demi barriques et barils de Vin blanc, Haut Sauterne, G. M. LUCAS,
27 nov 30, rue Bienville.

EN débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux:
30 barriques vin rouge Montferrand,
25 demi-barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par BUDOUYT & TEULADE,
27 nov 13, rue Toulouse

BROQUES—Les soussignés peuvent se pourvoir de Brogues du pays, de qualité supérieure, livrables dans n'importe quel endroit de la ville, à des termes modérés, en s'adressant à WYLIE & EGANA,
27 nov 34 Bienville.

HAMS—70 barils mess et 25 dito mess prime, à l'inspection, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
27 nov 60 Camp

JAMBONS—100 tierçons et 25 barils jambons passés au sucre et arrangés expressément pour les familles, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,
27 nov 60 Camp

BEURRE DE L'OUEST—20 barillets beurre de l'Ouest, excellent article, à vendre en magasin par
27 nov JAS. E. WOODRUFF, 60 Camp

EAU DE VIE—6 demi pipes Eau de vie d'Otard et J. J. Dupuy, à vendre en magasin par JAS. E. WOODRUFF, 60 Camp

EN débarquement du navire Wm. Engs.
30 caisses et 20 demi-caisses sucre en pain.
18 barils sucre blanc, 5 do sucre en poudre.
A vendre par HARROD, DARLING & Co.
27 nov 49, Commune

EN débarquement du navire Genessee
25 demi barils farine de blé noir.
25 quarts et 25 huitièmes do.
A vendre par HARROD, DARLING & Co.
27 nov 49, Commune

SAUMON—15 barils, 25 caques et demi caques, saumon, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
27 nov 49, Commune

CRANBERRIES—En barils et demi barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
27 nov 49, Commune

CIRAGE—75 caisses cirage supérieur de Mason, nouveau numéro, à vendre par
27 nov HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

POIS blancs—30 barils à vendre par
27 nov HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

BOTTES, Souliers et Brodequins—147 caisses en débarquement des navires Kentucky, Bengal, et Rose Standish, à vendre par E. G. MORRIS,
27 nov 19, Douane.

BEURRE Goshen et Fromage—30 barillets beurre Goshen, 300 fromages anglais, actuellement en débarquement du navire Wm. Engs, à vendre par
27 nov HARVEY & COOLIDGE, 36, Gravier.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
27 nov LAPEYRE, HARIMPE & Co.

TABAC de Cuba et de la Vuelta, en cape et tripe, à vendre par (27 nov) LAPEYRE, HARIMPE & Co.

CHARBON—Un chargement des anthracite [illegible] de la Havane, [illegible] HARIMPE & Co.

BOIS DE CAMPECHE—[illegible] tonneaux, qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARIMPE & Co.
27 nov

SOIERIES ET NOUVEAUTÉS.
L. RINOCHE,
ENCOIGNURE CHARTRES ET BIENVILLE,

A L'HONNEUR d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans que lundi prochain 1er décembre, il fera l'ouverture des **grandes Nouveautés** qu'il vient de recevoir par le navire Chateaubriand. 19 nov—1

M. G. THOMAS, rue Conti, 52, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il fera l'ouverture de ses NOUVEAUTES lundi prochain, 1er décembre. 29 nov—1

NOUVEAUTES DE PARIS
REÇUES PAR LA VESTA.

MME VINCENT, rue Royale, encoignure de la rue Conti, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera lundi prochain, 2 décembre, l'ouverture de plusieurs caisses contenant:

Chapeaux de Dames en velours noir et satin,
Manteaux forme polonaise, velours, Aragonaise,
Sevene, Marie Antoinette, &c.
Mantelets Louis XV et Duchesse.
Cols brodés, Chemisettes Guimpes, Pélerines, Canezous et Fichus,
Bonnets garnis, brodés et Organdi.
Robes blanches brodées,
Modes Pompadour pour robes, Cachemires d'Ecosse,
Chales, Crêpe de laine Barège, &c.
Echarpes et Chales divers.
Ombrelles Marocaines, Lavallière &c.
Voilettes brodées blanches et noires.
Sacs de velours, Bourses, Peignes en corail,
Eventails, Rubans, Tours de gants, Bretelles, &c.
Gants de peau, filet &c. &c. 29 nov

Mme. F. FRYER
A l'honneur d'informer les dames de la Nlle. Orléans, qu'elle fera samedi prochain, l'ouverture d'un beau choix de marchandises de goût et nouveautés, ainsi qu'un bel assortiment de Chapeaux.
27 nov

MADAME PREMINEAU a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne, qu'elle fera Lundi, 1er décembre, l'ouverture de ses Nouveautés de Paris, reçues par les derniers arrivages de France, telles que: Robes, Echarpes, Manteaux, Mantelets, Chapeaux, Guimpes, &c. Cols brodés, et en général tout ce qui concerne la toilette des Dames.

Madame P. se charge comme par le passé, de la confection de tous les articles de mode, robes et lingeries.
27 nov

PERDU OU EGARE—Un billet à ordre, payable à six mois de date, du 1er octobre 1845, de la somme de deux cent quarante piastres, tiré par le docteur A. Lion et endossé par le docteur P. Blanchard. Comme le paiement du dit billet a été arrêté, le public est par le présent averti de ne pas le recevoir.
29 nov—3 GEO. W. NOTT.

AVIS est par le présent donné qu'un certificat au nom de Wm. Lalaire pour huit actions dans la compagnie d'assurances des Négocians, en date du 23 mars 1838 et portant le No. 446, a été perdu; et que demande a été faite au bureau de la Compagnie pour en obtenir un autre.
[illegible] novembre—1m 3m

A VENDRE pour cause de cessation d'affaires—Une GROCERIE et un CAFE, situés encoignure des rues Amour et Champs Elysées. S'adresser sur les lieux, à
25 nov—4 F. R. BERNARD.

AVIS.

Le soussigné a à vendre aux prix les plus bas, à sa serre chaude rue St. Charles, une grande et belle collection de Roses mousseuses, Caméllias, Azaleas, Rhododendrons, Jasmins, Gloxinias, Dahlias, Cactus, &c., et une grande variété d'autres plantes de serres chaudes et exotiques.

[illegible] une centaine de superbes roses.

N. B. Les ordres qui lui seront envoyés, recevront une attention toute particulière, et rien ne sera demandé pour le transport des plantes sur les bateaux à vapeur.
29 nov—1m JOHN M. BACH.

R. O. VIGNAUD
No. 41,
RUE DE CHARTRES,

VIENT de recevoir par les navires Taglioni, du Havre, Kelly et Oneida, d'Angleterre, et d'autres récents arrivages du Nord, un assortiment complet d'articles de ménage et de fantaisie qu'il va vendre aux prix très modérés.

PORCELAINE FRANÇAISE.

Services de table en porcelaine blanche, à filet or et à fleurs, tels que: services à dîner, à dessert, à déjeuner et à thé, à vendre par pièces ou par services. Aussi, porcelaine [illegible] pour la dorure et porcelaine dite allant au feu [illegible].

VERRERIE.

Tout ce qui constitue le service de table, de marine, d'hôtel et de café, tels que carafes, verres, coupes, couvre-fromage, verres à pied, cerises, verres à champagne, à vin, à liqueur, cylindres, globes et cheminées pour lampes, &c. de toutes qualités et prix, en cristal et verre moulé et de divers taillages.

PLAQUÉ.

Services à thé complets, cafetières, sucriers, beurriers, porte-bouquet et huiliers, forme anglaise et française, cuillères, fourchettes, réchauds, porte-bouteilles, boîtes, porte-liqueurs, plats et plateaux de toutes dimensions, candélabres, flambeaux, chandeliers, cuvettes, vases, &c.

LAMPES ET GIRANDOLES.

Lampes solaires, astrales, mécaniques et américaines, carcelles de toutes dimensions et modèles nouveaux, en bronze, en moulu et cristal, lampes de bureau, de corridor &c. girandoles à cristaux, à 1, 2, 3 et 5 lumières, placards en bronze et doré; beaux lustres en bronze et cristal. Un bel assortiment de pendules de nouveaux modèles, très variées; coupes et candélabres en marbre, bronze et autres dorures. Aussi, un bel assortiment d'autel, composé d'un crucifix et de flambeaux tous dorés.

FANTAISIES.

L'assortiment le plus complet en articles de goût et de fantaisie, tels que: cabarets, cabinets de travail, porte-allumettes, nécessaires, étuis, porte-cigares, vide-poches, porte-bouquets, vases, coupes, vases, cornets, vide-poches, boîtes à cigares, étuis, [illegible], tire-bouchons, porte-caissons, porte-montres, cuirs, [illegible] la mode de toilette [illegible]

ARTICLES DE MENAGE ET DIVERS.

Coutellerie anglaise de table, couteaux en argent allemand et plaqués, ferblanterie, telle que cafetières patentées, de cuivre et bronze, ustensiles à cuisine, chocolatières, casseroles, bonnes qualités et grands; garde-manger, couvre-plats et volières en cuivre, corbeilles, chandeliers, cuirs de table, &c. &c.

Les marchands de la campagne trouveront ces articles en grand choix et [illegible] marchandises pour buvettes, tables à [illegible], rideaux, abat-jours, clochettes, miroirs, verreries, [illegible] porcelaine française, verrerie et autres articles en gros, au prix de N. York.

N. B. Les fabricants, cafés, marchands de tout genre trouveront chez lui un assortiment des plus complets de tous articles de ménage et d'ornement de toutes qualités, et à des prix très modérés.
25 nov

ECOLE DE DROIT DE LA LOUISIANE.

LES leçons de cette Institution, dont l'existence date déjà de deux années, et qui est la seule dans les Etats Unis où la Louisiane peut étudier [illegible]

Les études de l'Ecole de Droit embrassent un cours général du [illegible]

[illegible]
GUSTAVE SCHMIDT,
20 nov—6m 117, Royale

CANDIDATS.

Aux personnes allant a la HAVANE.

MADAME ROUQUET a l'honneur de faire savoir qu'ayant récemment pris la MAISON vaste et aérée, No. 114, rue de Bois Ignacio, laquelle jouit de l'avantage d'être placée dans l'endroit le plus agréable, le plus sain et en même temps le plus central de la ville de la HAVANE, dans le voisinage immédiat de [illegible] les voyageurs [illegible] fourniront [illegible].

J. FAIVRE, fournisseur de pianos de cette ville, prévient les artistes et amateurs qu'il vient de recevoir un magnifique choix de pianos de Paris, des pianos Pleyel de Pleyel, que d'autres facteurs avantageusement connus, qu'il offre à vendre à des prix très modérés.

J. Faivre continuera comme par le passé, à exécuter les divers genres de réparation qu'on voudra bien lui confier.
22 nov Rue Royale, No. 72, entre Conti et Bienville.

DEMANDE—Une jeune femme pouvant donner à de bons renseignements, désire prendre service dans une famille française ou créole, au mois, et sera payée [illegible]. S'adresser par lettre contenant le nom, les conditions et la demeure à Mr. [illegible] Henmen, avenue No. [illegible] rue Royale.

DEMANDE D'UN INSTITUTEUR—On demande un homme d'un âge mûr, pour remplir les fonctions d'instituteur dans une famille résidant à la campagne, à quelque distance au-dessus de la ville. Ce [illegible] connaître l'anglais et le français. S'adresser au bureau de l'Abeille [illegible].

On demande un commis pour un [illegible] [illegible] North & Rucker, encoignure Magasins et Lafayette.
29 nov

A VENDRE—Une terre ayant une bonne [illegible] des conditions très avantageuses. [illegible] devoir No. 16.

On demande aussi une demoiselle [illegible] pour enseigner le français. Il est inutile [illegible].

A NEGOCIANTS, MAGASINS, rue Conti, No. [illegible], des bandes de billards, et garantit qu'elles [illegible]. On trouvera constamment chez lui des [illegible] modèles et d'occasion, à vendre, ainsi que des tables de billard, et le prix du jeu de billard en français anglais et espagnol. S'adresser chez le [illegible], Bienville [illegible]. Un [illegible] Taglioni [illegible]
22 nov—1m

AVIS—Un jeune Français, tout récemment arrivé dans cette ville, désire se placer dans un bureau, ou à la campagne, comme teneur de livres, pour la correspondance ou être employé de quelque autre manière. Ce jeune homme parle et écrit parfaitement la langue anglaise et a reçu une bonne éducation.
S'adresser au bureau de l'Abeille.

AVIS—Les porteurs de billets [illegible]

A VENDRE—Une jolie habitation de [illegible], rue de Chartres, No. 91, près l'encoignure de Conti, très convenable pour une auberge ou autre commerce [illegible] par le terrain [illegible]
JEAN AUGER

DEMANDE—On a besoin d'une jeune dame de [illegible] parlant l'anglais et le français, et entendu de [illegible] au détail, pour un magasin de parfumerie [illegible] conditions et à des prix, S'adresser [illegible] Bienville et Douane.

ON a besoin sur-le-champ d'un Garçon pour [illegible] puisse enseigner l'Anglais, le Français [illegible] Prod. 29 nov

BOTTES, Souliers et Brodequins—[illegible] caisses assorties, actuellement en débarquement, à vendre en magasin, [illegible]
22 nov 16 Magasins

Dix piastres de récompense.

LE [illegible] servir de la Poste, dimanche [illegible]

Aussi—Divers autres [illegible]
25 nov HARVEY & COOLIDGE

MARCHANDISES SECHES—Le soussigné a à vendre, à des termes raisonnables, les marchandises reçues par les divers navires de Liverpool:

Linons et mousselines, blanc, qualités assorties.
Damassés et diapers blancs, forte qualité.
Nappes et serviettes damassées, diapers et [illegible]
Toile d'Irlande, [illegible]
Toile de Hollande blanche qualités assorties.
Toile pour habitants, &c. &c. SMITH BRYAN
25 nov 20, rue de la Douane

Aux Courtiers de Sucres et aux Habitants.

LES Courtiers de sucre, négociants, &c. qui voudraient faire transporter des habitations sucres du fleuve à la ville, des mélasses et sucres, dans un bateau ou [illegible] tous les [illegible] barils de mélasse. S'adresser à [illegible] Ferry de la 1re Municipalité.
ROBERT MURPHY, [illegible] Vieille Levée.

Nos prix seront des plus modérés.

GRANDE REDUCTION DE PRIX SUR LES MOUSSELINES DE LAINE ET LES CACHEMIRES.

LES Dames sont respectueusement informées que le soussigné vendra, à partir d'aujourd'hui tout l'assortiment de mousselines de laine et de cachemires à un grand rabais, savoir:

Cachemires français, 1re qualité, prix ordinaire, $12 — à $1[illegible]
Beau cachemire français, [illegible]
Imitation écossaise do, [illegible]
Mousselines de laine, superfines [illegible]
Imitation écossaise, do. [illegible]
Pour à carreaux, [illegible]
Do. riche, [illegible]

Les autres marchandises [illegible] seront vendues à prix [illegible]
M. F. DAVOCK
[illegible] 20 Chartres

EN débarquement du navire J. H. Shepherd:
3 barils farine blé noir,
25 demi barils do.
20 quarts barils do.
10 caisses sucre en pains,
25 barils sucre blanc en [illegible],
4 do [illegible], à vendre par HARROD, DARLING & Co.
24 nov 49 Commune

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits à nos amis au Havre et à Anvers. MURE & BARBER
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits, à nos amis à Liverpool et Londres. MURE & BARBER
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal

LETTRES DE CHANGE sur New-York, de 3 à 60 jours de vue, à vendre par MURE & BARBER
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton, Sucre et autres produits, consignés à nos amis à New York, Boston et Baltimore.
MURE & BARBER
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal

CAFE—200 sacs café Java, [illegible] gouvernement [illegible], à vendre par THOMAS & LAMPE
27 nov [illegible], Vieille Levée

CARQUETTES en fourures et [illegible] à vendre par FROST & Co. 19 Magasins
27 nov

CHAUSSETTES—200 doz. chaussettes en laine [illegible] pour la campagne, à vendre par FROST & Co. 19 Magasins
25 nov

CHAPEAUX—En soie, [illegible], feutre et castor, à la mode, et à larges bords, à vendre par FROST & Co.
25 nov 19, Magasins

BLE—455 sacs blé en débarquement du steamer Paris [illegible] MERLE, BEYLLE & Co.
29 nov 79, Tchoupitoulas

CAFE—Un petit lot de café secs, en débarquement de la goëlette Lyra, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas

SAINDOUX—A vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
25 nov

THE—[illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
25 nov

RIZ—[illegible] barriques riz de Charleston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
25 nov

MAQUEREAUX—[illegible] barils Nos. 1 et 2, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
25 nov

SUIF—[illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
25 nov

CAFE Java—A vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

TABAC—[illegible] supérieur, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
25 nov

PECHES—[illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
25 nov

CHANDELLES—[illegible] New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
25 nov

C[illegible] barils charbon de Pittsburg, [illegible] à vendre par ROBERT MURPHY,
28 nov No. 39, Vieux Bassin, et 62, Vieille Levée.

Les personnes suivantes sont candidats:

A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de Recorder de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par
PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes priés, par un grand nombre de votants, d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, et qu'il le soutiendront par les moyens les plus honorables.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

MM. les Editeurs de l'Abeille. Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Recorder, à la prochaine élection. PLUSIEURS CITOYENS

MM. les Editeurs de l'Abeille, Veuillez annoncer dans votre journal que le co. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. VOX POPULI

M. l'Editeur, Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.
PLUSIEURS VOTANS

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les éditeurs. Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités.
PLUSIEURS VOTANS.

Nous annonçons la candidature du docteur J. F. LANDREAUX, à la place de Coroner.
SES NOMBREUX AMIS

M. l'Editeur, Veuillez annoncer M. C. RAMO comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans. UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.